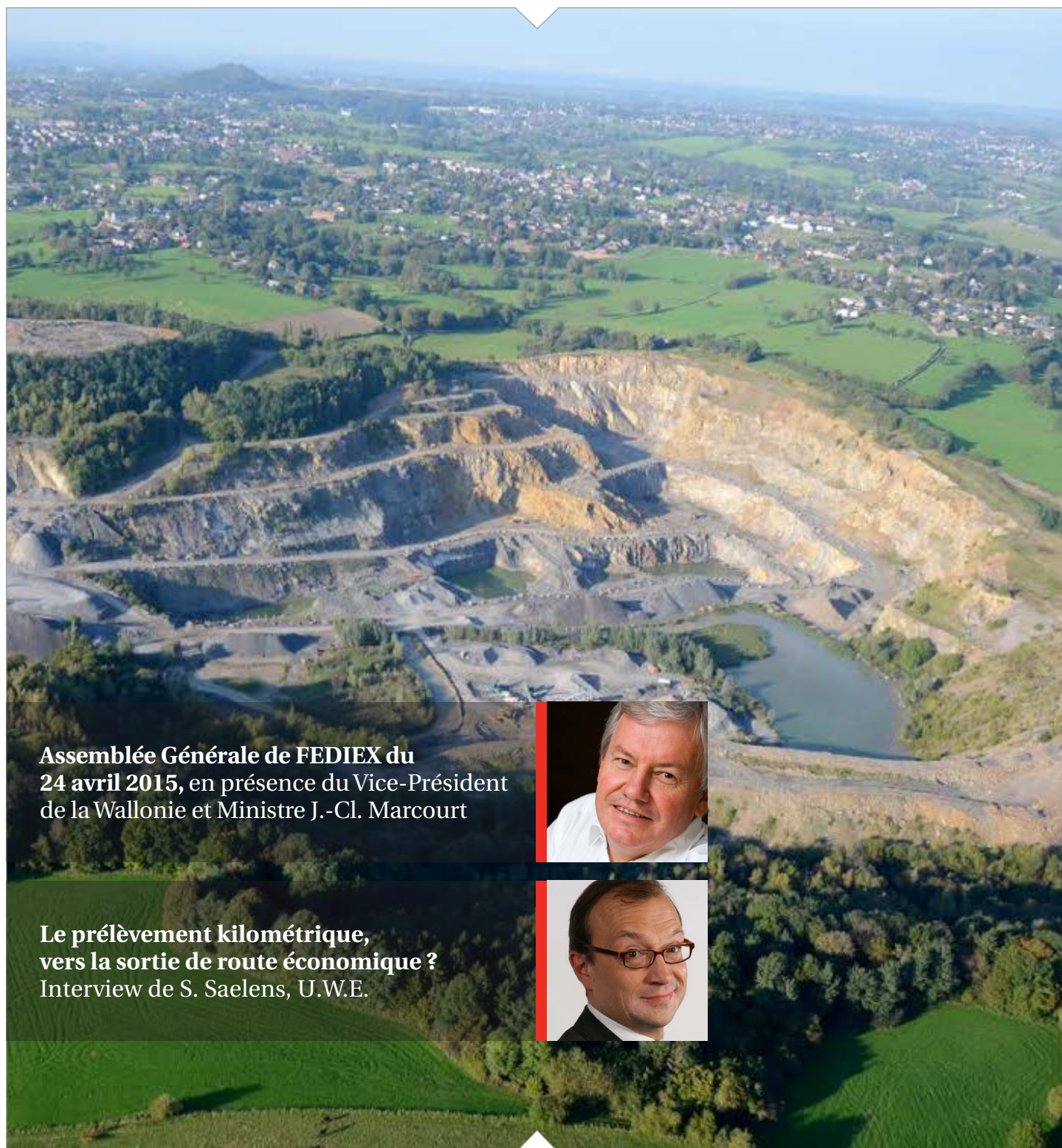


MAI 2015 / 08

QUADRARIAMAG

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE



**Assemblée Générale de FEDIEX du
24 avril 2015, en présence du Vice-Président
de la Wallonie et Ministre J.-Cl. Marcourt**



**Le prélèvement kilométrique,
vers la sortie de route économique ?
Interview de S. Saelens, U.W.E.**



► SOMMAIRE



3

► EDITORIAL

Mot de l'Administrateur délégué de Fediex



4

► ACTUALITÉS

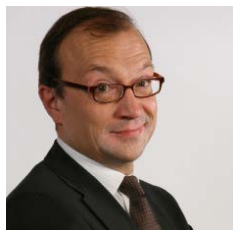
Assemblée Générale de FEDIEX



6

► ACTUALITÉS

Nouveaux mandataires pour le SPW



7

► ÉCONOMIQUE

Le prélèvement kilométrique, vers la sortie de route économique ?



9

► NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES

Visite Royale au centre de formation en alternance de Lhoist en Allemagne



11

► ENVIRONNEMENT

Les producteurs de granulats à l'honneur au Comité des Régions

Le réaménagement des carrières

Les schémas des carrières en France passent à l'échelle régionale



14

► SOCIAL

Statut de la délégation syndicale de la SCP 102.09



15

► COMMUNICATION

Nouvelles publications de FEDIEX



16

► AGENDA

Quadraria Mag est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

Editeur responsable : Michel CALOZET, FEDIEX – rue Edouard Belin 7 – B – 1435 Mont-Saint-Guibert

Comité de rédaction : Michel CALOZET, Myriam DE MARREZ, Michel EVRARD, Benoit LUSSIS, Hélène VANDEN HAUTE

Conception, réalisation et mise en page : Images de marc

► EDITORIAL

Chers membres, Chers amis, Chers lecteurs,

A l'occasion du Rapport annuel 2014, le Président de Fediex a dressé un état de la situation économique du secteur extractif et du secteur de la construction : « *Voici comme chaque année, le moment de faire le point sur le contexte général dans lequel notre secteur poursuit ses activités.* »

Les chiffres macroéconomiques 2014 sont sans doute contrastés mais la trajectoire peut être regardée avec un certain optimisme : croissance de l'économie belge de 1 %, reprise des investissements de 6,8 %, croissance du secteur de la construction de 3,2 %, grâce notamment à l'augmentation de la construction de logements neufs et enfin, reprise (+ 0,6 %) des investissements publics dans les travaux de génie civil.

Ce contexte global de légère reprise n'a sans doute pas entièrement bénéficié à notre secteur puisque la production s'est tassée en 2014 et c'est vrai qu'il est difficile de prévoir quel sera le niveau de la demande en 2015. »

Nous vous invitons donc à découvrir le contexte économique général ainsi que la conjoncture du secteur carrier en 2014 plus en détails dans le Rapport annuel de Fediex, mais également les progrès réalisés dans nos autres domaines d'activités tels que nos partenariats et particulièrement les partenariats en matière d'eau ou de biodiversité, le climat social du secteur, les efforts de formation, la certification et la promotion de la sécurité au travail, etc.

C'est donc sur ce bilan contrasté pour l'année écoulée, mais optimiste pour le futur, que notre secteur s'est engagé dans une année 2015 pleine de projets.

Ce 24 avril, FEDIEX a tenu son Assemblée générale au Cercle de Wallonie de Liège. Cet événement a rencontré un vif succès, tant au niveau de la qualité des personnes présentes qu'au niveau des échanges qui ont pu être entrepris à cette occasion. Le Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, Monsieur Jean-Claude Marcourt, nous a fait l'honneur de partager ce moment convivial.

Finalement, épinglons aussi la désignation de six hauts fonctionnaires au sein du Service public de Wallonie. Nous vous invitons à les découvrir en page 6.



Michel CALOZET

Administrateur Délégué FEDIEX



► ACTUALITÉS

Assemblée Générale de FEDIEX

FEDIEX a tenu son Assemblée Générale ce 24 avril au Cercle de Wallonie de Liège. Une petite centaine de personnes ont assisté au cocktail et au déjeuner qui ont suivi.

Monsieur Jean-Claude Marcourt, Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique nous a fait l'immense plaisir de rehausser cet événement de sa présence !

Mais quelques photos valent parfois mieux qu'un long discours...



Le Ministre wallon Jean-Claude Marcourt



Jean Marbehant, Président de Fediex



Géry De Cloedt (Group De Cloedt) et le Ministre Jean-Claude Marcourt



Jean Marbehant (Président Fediex) et le Ministre Jean-Claude Marcourt



Mélanie Harze et Maxime Séleck (UIG, Gembloux Agro Bio Tech)



Le Ministre Jean-Claude Marcourt et José Renard (SPW - DGO3)



Adrien Vijgen (Cabinet du Ministre M. Prevot) et Perrine Garreau (CUP)



Pascal Lesoinne (CBR s.a. - Sagrex Aggregates Activity) et Sylvie Vertongen (Aquawal)



Michel Calozet (Fediox) et Cédric Dresse
(Cabinet du Ministre C. Di Antonio)



Ida et Willy Lannoy (Sablières Lannoy)



Luc Scurule (Ferrari Granulats) et Mélanie Harze
(Ulg - Gembloux Agro Bio Tech)



Christophe Daulmerie (Carrières du Hainaut) et
François Renier (Carrières de la Préalée)



Philippe Dubru (Colas - Carrière de Haut-le-Wastia)
et Joseph Grogna



Ludivine Gauthier (Cabinet du Ministre J.C. Marcourt)
et Michel Calozet (Fediox)



Michel Berthe (Carrières Berthe) et Bertrand Dubois
(Calcaires de la Sambre)



José Renard (DGO3), Jean-Pierre Dawance (CESW) et
René Van Snick (FWA)



Jean-Pierre Dawance (CESW) et Michael Reul (UPTR)



Le Ministre Jean-Claude Marcourt, André Jacquemart
(Heidelbergement) Pascal Lesoinne (CBR s.a. -Sagrex
Aggregates Activité), Arnaud Lallemand (Holcim)



Arnaud Lallemand (Holcim) et Benoît Tricot (DGO3)



Benoît Tricot (DGO3) et Samuel Saelens (UWE)

► ACTUALITÉS

Nouveaux mandataires pour le SPW

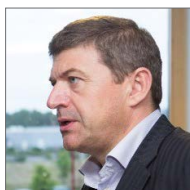
Le jeudi 30 avril dernier, le Gouvernement wallon a désigné six nouveaux mandataires au sein du Service public de Wallonie



► Mme **Sylvie Marique** au Secrétariat général du Service public de Wallonie



► M. **Etienne Willame** à la Direction générale opérationnelle des Routes et Bâtiments (DGO1)



► M. **Brieuc Quévy** en tant que Directeur général à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3)



► Mme **Isabelle Quoilin** à la Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6)



► Mme **Annick Fourmeaux** (ex. Présidente de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)) en tant que Directrice générale à la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DGO4)



► M. **Stéphane Guisse** à la Direction générale opérationnelle de la Fiscalité (DGO7)

Ils ont pris leurs fonctions ce lundi 11 mai.

Fediex reviendra plus en détails sur la nomination de Mme Annick Fourmeaux et M. Brieuc Quévy dans le prochain QuadrariaMag.

Source : Portail de la Wallonie



► ÉCONOMIQUE

Le prélèvement kilométrique, vers la sortie de route économique ?

Interview de Samuël Saelens, Conseiller au Département Environnement, Aménagement du territoire, Energie, Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE)

Le dossier du prélèvement kilométrique n'est pas neuf, vous aviez répondu aux questions de QuadrariaMag en décembre 2013 sur le sujet. Comment le dossier a-t-il évolué depuis ?

Depuis décembre 2013, on peut dire que le dossier a progressé politiquement, administrativement et techniquement mais qu'il est, à l'heure de vous répondre, toujours flou sur certains de ses aspects les plus importants pour les entreprises, à savoir les tarifs, les réseaux et les véhicules réellement concernés.

Au niveau du cadre, un accord de coopération a été signé entre les trois régions



du pays duquel découlent des décrets régionaux nécessaires à la mise en œuvre pratique du prélèvement. Mi-2014, un consortium a été désigné pour assurer l'implémentation technique de celui-ci. Il s'agit du consortium Satellic. A l'heure actuelle, il est prévu que ce soit le 1^{er} avril 2016 que s'appliquera, sur l'ensemble du territoire national, le nouveau prélèvement kilométrique pour véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

Il reste encore toutefois à prendre les arrêtés nécessaires, à mettre en place les systèmes et les équipes et à s'assurer que tout fonctionne bien d'un point de vue technique bien sûr mais aussi d'un point de vue administratif au sein et entre les partenaires du projet (3 régions, Viapass et Satellic).

Quel sera l'impact de ce prélèvement sur les entreprises et en particulier sur le secteur de l'industrie extractive ?

Difficile à dire avec précision tant que les tarifs et les réseaux n'ont pas été totalement définis mais une chose est certaine, toute augmentation de la fiscalité routière aura indéniablement des conséquences pour les entreprises et singulièrement pour celles dont les produits sont à faible valeur et/ou faible valeur ajoutée.

La fiscalité routière est déjà particulièrement lourde aux niveaux fédéral et régionaux et génère d'importantes recettes qui sont bien loin d'être dévolues majoritairement aux politiques d'investissement en infrastructures et en mobilité.



Malgré cela, le principe d'un prélèvement kilométrique a toujours été validé par l'Union Wallonne des Entreprises mais à la condition que cela conduise à une fiscalité juste, équilibrée, intelligente et ne pénalisant pas le tissu économique régional vis-à-vis de ses voisins.

A quelques mois de la mise en œuvre de cette mesure qui suscite légitimement questions, voire inquiétudes, dans le monde économique, nous estimons que cette condition doit être impérativement défendue car tel qu'il est présenté aujourd'hui, le système de prélèvement ne semble pas aller dans ce sens tout en n'offrant en outre ni alternatives ni améliorations ni compensations aux entreprises.

Quelles sont alors les attentes de l'UWE et des entreprises dans ce dossier ?

L'attente principale des entreprises est une tarification équilibrée n'affectant pas la compétitivité des entreprises. Les entreprises demandent la neutralité budgétaire par rapport au coût de l'eurovi-gnette. Les recettes complémentaires doivent être apportées par les autres usagers de la route.

De manière abrégée, les autres attentes des entreprises sont :

- Un calcul juste et transparent des charges du système et une imputation proportionnelle aux usagers marchandises (pas la totalité) ;
- Une détermination rapide et précise des véhicules concernés et des exonérations ;
- Des mesures d'accompagnement pour les chargeurs et les transporteurs ;
- La prise en compte immédiate du facteur temps dans la formule de calcul ;
- Pas d'indexation automatique des tarifs ;
- Pas de recours au mécanisme de tarif dérogatoire ;
- Une modulation effective et maximale à la baisse de la taxe de circulation ;
- Une prévisibilité du coût et du fonctionnement ;
- Des charges administratives minimales pour les entreprises ;
- Une clarification rapide de l'usage des recettes ;
- Une équité de traitement entre belges et étrangers ;
- Une concertation structurée avec les entreprises ;
- L'Intégration rapide de tous les utilisateurs de la route dans le système (véhicules privés notamment) ;
- Une harmonisation des mécanismes de fiscalité au niveau européen.

Au final, qu'attendez-vous du Gouvernement wallon ?

Qu'il fasse preuve d'une approche globale dans ce dossier. Le Gouvernement ne peut se limiter à voir, dans une mesure, la génération de recettes sans être conscient de la perte de création de valeur que cette même mesure engendrerait si elle n'était mise en œuvre avec prudence.

Nous comptons donc sur l'étude d'impact socio-économique pour mettre en avant les risques que porte le prélèvement et sur la lucidité et la cohérence du Gouvernement pour en déduire les décisions à prendre en cette matière.



► NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES

Visite Royale au centre de formation en alternance de Lhoist en Allemagne

Un exemple à suivre pour la Belgique

Le 13 mars, dans le cadre d'une visite de travail en Allemagne, le Roi Philippe, accompagné d'une très importante délégation belge, a visité le centre de formation en alternance de Lhoist situé à Wülfrath en Allemagne. Une septantaine de jeunes sont formés chaque année au sein de LWE Rheinkalk, filiale allemande de Lhoist, en complément d'une formation théorique. 85% des apprentis ainsi formés sont engagés chez Lhoist. Le système de formation en alternance permet de lutter efficacement contre le chômage des jeunes et de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Le groupe belge Lhoist, entreprise familiale et premier producteur de chaux et de dolomie au monde, a accueilli le 13 mars dernier, dans son centre de formation en alternance en Allemagne, le Roi Philippe ainsi qu'une importante délégation belge composée des Ministres de l'Emploi et de l'Enseignement et des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs, du monde de l'enseignement, des services d'emploi, d'instituts de formation et d'acteurs de terrain (PME et écoles).

L'objectif de cette visite était d'étudier les différents aspects de l'enseignement en alternance en Allemagne, un type d'enseignement qui combine une formation pratique en entreprise et une formation théorique dans une école professionnelle ou université. Le « Berufsbildungszentrum » (BBZ), centre de formation de Lhoist, est un pionnier de la formation en alternance puisqu'il a démarré ses programmes en 1950. Depuis cette époque, il est l'un des plus importants contributeurs à la formation des jeunes dans la région de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en Allemagne.

UNE FORMATION AVEC UN EMPLOI À LA CLEF

Le financement de ce type de formation est assuré tant par les entreprises que par

l'Etat. Dans le cas du centre BBZ, Lhoist prend en charge les rémunérations versées aux apprentis, le coût des formateurs ainsi que du matériel et des vêtements de travail, tandis que l'Etat finance les formations dans les écoles professionnelles.

Le BBZ forme chaque année une septantaine d'apprentis qui suivent un baccalauréat en ingénierie et mécanique industrielle ou un baccalauréat en ingénierie et électricité. Lhoist a également conclu des partenariats avec d'autres sociétés et des PME de la région. Onze apprentis travaillent ainsi pour cinq sociétés partenaires. En fonction des métiers, les formations en alternance durent entre deux et quatre ans. Une fois leur diplôme acquis, 85% des étudiants décrochent un emploi au sein de Lhoist.

EFFICACE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

Ce système se révèle efficace pour lutter contre le chômage des jeunes. Ce n'est donc pas par hasard que l'Allemagne et l'Autriche – les deux pays européens où la formation en alternance est la plus répandue – affichent, fin 2014, les meilleures performances pour l'emploi des jeunes. À titre de comparaison, le taux de chômage des moins de 24 ans s'élève à 7,4% en Allemagne, contre 21,6% dans notre pays.

Le système de formation en alternance représente donc un exemple intéressant à suivre en Belgique.

L'enseignement en alternance en Allemagne combine une formation pratique en entreprise et une formation théorique dans une école professionnelle ou universitaire.



- Le groupe Lhoist est le premier producteur de chaux et de dolomie au monde, avec une présence dans plus de 25 pays répartis sur cinq continents. Une présence mondiale qui a été déployée au départ de la Belgique.
- Enraciné dans le terroir wallon depuis le XIX^{ème} siècle, le groupe Lhoist emploie aujourd'hui 765 personnes en Belgique. Les activités génèrent de nombreux emplois indirects dans notre pays.
- Outre les quartiers généraux du groupe situés à Limelette, le centre de décision pour l'Europe de l'Ouest situé à Wavre, le centre mondial en recherche et développement basé à Nivelles et le centre mondial des technologies de l'information localisé à Louvain-la-Neuve, les activités industrielles belges de Lhoist sont réparties sur quatre sites de production établis à Hermalle, à Marche-les-Dames, à Jemelle et à Merlemont.

www.lhoist.be



Photos : @Emmanuel Crooy et privé

► ENVIRONNEMENT

Les producteurs de granulats à l'honneur au Comité des Régions

Le Comité des Régions (CoR), l'institution qui représente les régions et villes à l'Union européenne, a accueilli pendant deux semaines une exposition présentant les lauréats du Concours Développement Durable de l'UEPG (Union Européenne des Producteurs de Granulats).



Sirpa Hertell, Membre du Comité des Régions et Vice-Présidente de la Commission Environnement, Changement climatique et Energie du CoR

Il s'agit d'une vitrine particulièrement intéressante pour le secteur puisque ce sont des centaines de visiteurs, internes ou externes au Comité des régions, qui arpentent tous les jours les couloirs de cette institution située au cœur de la capitale européenne et qui ont donc pu découvrir les bonnes pratiques du secteur en matière de développement durable.

Cette exposition s'est clôturée le 30 mars par une cérémonie rassemblant plus de 40 personnes issues des représentations permanentes, de la Commission, des autorités régionales et locales, d'associations environnementales et de journalistes.

La cérémonie a été l'occasion d'entendre Mme Sirpa Hertell, Membre du Comité

des Régions et Vice-Présidente de la Commission Environnement, Changement climatique et Energie du CoR, M. Nigel Jackson, Vice-Président de l'UEPG et M. Luc Bas, Directeur de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (IUCN).

Les présentations ont mis en évidence la contribution du secteur au développement durable dans les régions européennes, l'importance de la représentation des régions en Europe pour plus de cohérence entre politique européenne et développement industriel ainsi que la compatibilité entre industrie extractive et gestion environnementale, progrès social et excellence économique.

Des centaines de visiteurs ont pu découvrir les bonnes pratiques du secteur en matière de développement durable.



Le réaménagement des carrières

séance d'information pour les fonctionnaires wallons

Le 27 février 2015, Fediex organisait une séance d'information à destination des fonctionnaires wallons en charge des dossiers « carrières » sur le thème du réaménagement des carrières.

La thématique est d'importance pour les carrières. En effet, la particularité de l'activité d'extraction est d'être en mouvement et donc d'utiliser temporairement une portion de territoire. La gestion du sol et la nécessité de redonner une fonction – nature, agricole, loisir ou autre – aux terrains utilisés est une préoccupation tout au long de la durée de vie de la carrière.

Les exposés de représentants de l'Administration de l'Aménagement du territoire, du secteur et de bureaux d'études, ont également permis d'aborder les différentes facettes de cette vaste problématique : aspects légaux et techniques mais aussi l'évolution des connaissances et des pratiques notamment en matière de développement de la biodiversité et des attentes des riverains et des interlocuteurs des carrières.

Cette séance s'intègre dans le cadre d'un cycle de séances d'information destiné à mieux faire connaître les particularités du secteur auprès des fonctionnaires amenés à traiter – ou à remettre un avis sur – des demandes d'autorisation de carrières.



Les schémas des carrières en France passent à l'échelle régionale

A l'heure où le Code de Développement Territorial précise la fonction de divers schémas régionaux ou locaux d'organisation du territoire, Fedieux s'informe sur l'utilité de la définition d'un schéma régional des carrières.

Dans ce cadre, l'expérience française est intéressante puisque depuis 1993 et la sortie des carrières du Code minier français pour entrer dans le Code de l'Environnement, les départements étaient tenus d'élaborer des schémas départementaux des carrières.

Le schéma départemental des carrières a pour but de définir **les conditions générales d'implantation des carrières dans le département**. Pour ce faire, il doit prendre en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection de l'environnement, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Par ailleurs, le schéma fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

D'ici 2020 en France, ce ne seront plus les départements mais bien les régions qui seront compétentes pour élaborer les schémas des carrières.

L'élaboration des schémas est pilotée par les départements mais suit un processus participatif faisant intervenir des représentants du secteur mais aussi de différentes parties intéressées.

« Il s'agit d'un instrument d'aide à la décision pour le préfet, lorsque celui-ci est appelé à statuer sur une demande d'autorisation d'exploiter une carrière. Mais l'élaboration du schéma est avant tout l'occasion d'une réflexion approfondie et prospective, non seulement sur l'insertion au plan local des carrières dans l'environnement, mais de façon plus large sur la politique des matériaux dans le département » précise M. Olivier Viano, Chef du service juridique, fiscal et social de l'UNICEM.

Une réforme est cependant en passe de moderniser cette pratique puisque, d'ici 2020, ce ne sont plus les départements mais bien les régions qui seront compétentes pour élaborer ces schémas. Un changement d'échelle qui permettra de mener la réflexion avec une plus grande vision d'ensemble mais ce n'est pas le seul intérêt de la réforme.

« Les schémas régionaux seront dorénavant opposables aux documents d'urbanisme alors que les schémas départementaux n'étaient opposables qu'aux seuls demandeurs. Par ailleurs, une dérive s'était installée : plutôt que d'assurer l'approvisionnement des territoires et la protection de la ressource, nombre de schémas départementaux se concentraient à identifier les

zones où l'activité n'était pas souhaitable. Le passage à l'échelle régionale devrait permettre de mieux prendre en compte l'intérêt économique de l'approvisionnement des territoires, mais aussi de protéger les gisements d'intérêt national ou régional potentiellement exploitables », explique M. Viano.

Les schémas des carrières français s'intègrent dans un cadre législatif spécifique. Les autorisations sont délivrées par le représentant de l'Etat à l'échelle du département, lequel est toutefois tenu de s'assurer de la compatibilité des projets avec les règles d'urbanisme que les communes ou intercommunalités fixent dans le cadre de schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme dont l'objet est de déterminer l'affectation des sols admise.

Cette plus grande décentralisation des décisions en matière d'aménagement du territoire et d'affectation du sol représente donc des différences importantes par rapport au contexte belge. Une réflexion sur la définition d'un schéma régional wallon serait intéressante notamment afin de clarifier les conditions générales permettant l'implantation des carrières mais aussi pour protéger des gisements présentant un intérêt à tout le moins régional.

Néanmoins, un tel schéma devrait nécessairement être adapté au contexte législatif de la Région mais aussi être basé sur les connaissances environnementales, socio-économiques et géologiques déjà disponibles.

► SOCIAL

Statut de la **délégation syndicale** de la SCP 102.09

Une convention collective de travail relative au statut de la délégation syndicale de la SCP 102.09 – sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume – a été conclue le 16 décembre 2014. Monsieur Alain SADZOT, porte-parole de FEDIEX, a accepté de nous éclairer sur le sujet.

Monsieur Sadzot, l'année 2014 s'est clôturée par la conclusion de la convention collective de travail relative au statut de la délégation syndicale de la SCP 102.09. Pouvez-vous m'en dire plus ?

Oui en effet, patrons et syndicats se sont réunis à plusieurs reprises afin de négocier un statut de la délégation syndicale de la SCP 102.09 et sont parvenus à un accord le 16 décembre 2014. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et a été conclue pour une durée indéterminée. Pour bien comprendre la portée de cette CCT, il y a tout d'abord lieu de faire une distinction entre les entreprises occupant moins de 50 ouvriers relevant de la SCP 102.09 et celles qui occupent 50 ouvriers ou plus. Dans cette dernière catégorie intervient également la notion de siège d'exploitation.

Pouvez-vous me détailler les règles qui sont d'application pour ces deux catégories ?

Pour les entreprises occupant 50 ouvriers ou plus, une délégation syndicale est instituée à la demande d'une ou de plusieurs organisations représentatives des ouvriers. Le nombre de délégués effectifs et de délégués suppléants par siège d'exploitation est fixé comme suit : moins de 25 ouvriers « 1 + 1 », de 25 à 74 ouvriers « 2 + 2 », de 75 à 150 ouvriers « 3 + 3 », de 151 à 250 ouvriers « 4 + 4 » et de 251 à 500 ouvriers « 5 + 5 ».

Les entreprises occupant moins de 50 ouvriers acceptent quant à elles la représentation d'un interlocuteur syndical par organisation, dont le financement se fait via une cotisation de 37,18 € par ouvrier versée au Fonds de paix sociale. Le rôle d'interlocuteur syndical est assuré par un permanent syndical régional.



A noter que dans les entreprises occupant entre 30 et 49 ouvriers, une délégation syndicale, constituée d'un délégué par organisation représentative des ouvriers (maximum 2 délégués), peut être installée pour autant qu'une majorité simple soit atteinte en termes de taux de syndicalisation.

Pour l'application des seuils que vous venez de citer, comment les entreprises calculent-elles le nombre d'ouvriers ?

La convention du 16 décembre 2014 stipule que, pour l'application des seuils d'instauration d'une délégation syndicale (limites de 30 et de 50 ouvriers), le nombre d'ouvriers est déterminé sur base

de l'année civile qui précède la demande, suivant les règles applicables en matière d'élections sociales.

Y a-t-il d'autres éléments significatifs à ajouter ?

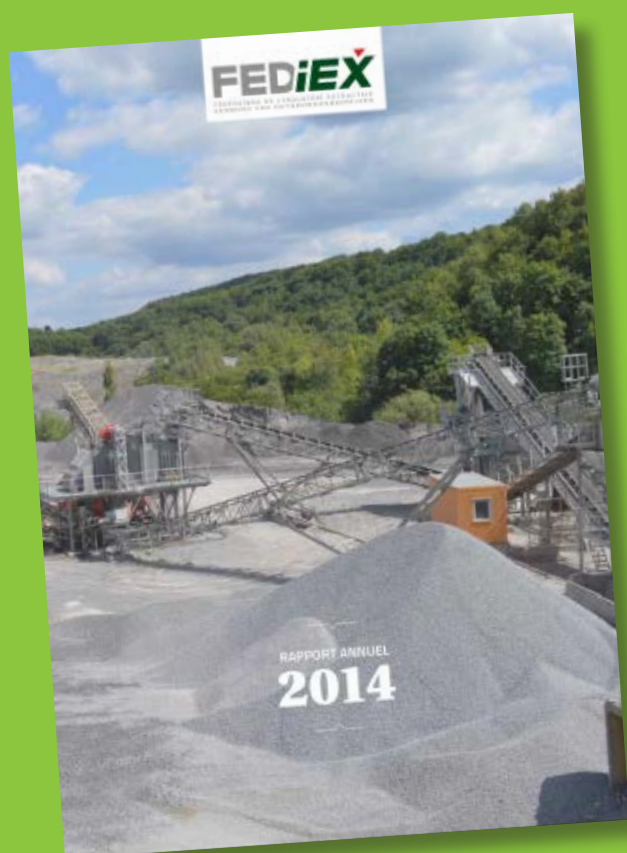
Il est utile de mentionner que la convention a été conclue sans porter atteinte ni aux situations existantes, ni aux accords négociés au niveau des entreprises dans l'esprit d'une concertation positive et constructive.

Clôturons ce sujet en mentionnant que la conclusion d'une telle CCT a été possible grâce à la solidarité entre les entreprises de tout un secteur.

► COMMUNICATION

NEW !

Nouvelles publications de FEDiEX



RAPPORT ANNUEL 2014
(FR/NL)



**LE SAVOIR-FAIRE DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE –
LES GRANULATS AU SERVICE D'UN MONDE EN ÉVOLUTION** (FR/NL)

*Ces publications
sont disponibles sur simple
demande auprès de
Mme H. Vanden Haute
(h.vandenhaute@fediex.be
ou 02/511.61.73)*

Brochure technique axée sur les différents types de produits, leurs applications et les normes de qualité auxquelles ces produits sont soumis



Agenda

22/05/2015

Lancement du Réseau Wallonie Nature en présence du Ministre wallon R. Collin – sur le site de Moha (Carmeuse)

(réservé aux membres de Fediex)

02/06/2015

Biodiversity management in the cement & Aggregates industries – Visite de la Carrière de Quenast (Heidelbergcement) organisée dans le cadre du GreenWeek 2015

(Information auprès de Fediex - Réservation sur demande)

05/06/2015

Signature de la Charte Transport entre FEDiEX et l'UPTR – en présence de la Ministre fédérale J. Galant – sur le site des Carrières du Hainaut

(réservé aux membres)

1, 2, 15 ET 16/06/2015

Formation M. & Mme Biodiversité

(réservée aux membres de Fediex)

16, 17, 18 ET 23/06/2015

Formation GBEE pour chefs-mineurs en carrière

Infos sur www.gbee.be

18/09/2015

Journée Technique Sécurité

(réservée aux membres de Fediex)

DU 20 AU 23/10/2015

Congrès SIM à Mons

Infos sur www.lasim.org